



Commision d 'attribution de logement Paris Habitat

Par **kalinkako**, le **25/06/2014** à **15:12**

Bonjour ,

J 'ai été désigné par la préfecture dans le cadre du Dalo pour un logement de type T3 avec Paris Habitat , (donc je suis toute seule sur le logement).

Mon dossier est passé en commision le mercredi 11 juin 2014 , j 'appelle la personne qui est en charge de mon dossier quelques jours après pour avoir une réponse , elle me dit que mon dossier à été suspendu , retiré de cet appartement sans aucun motif.

Elle me dit ensuite que la préfecture va me repropoait un logement ,

Je la rappelle une semaine après pour lui signifier que je n 'ai toujours pas reçu de notification écrite de la commision ; elle me répond qu 'aucun courrier ne peut être envoyé puisque aucune réponse n 'a été prononcé par la commision .

Je souhaiterais contester ce "refus" de non attribution de ce logement ainsi que savoir pour quelle raison mon dossier à été retiré pour ce logement ?

J 'ai vu que sur la chartre de Paris Habitat , la commision est obligée de donner un avis que ce soit positif ou négatif et d 'envoyer la notification par écrit .

Quel recours m 'est - il possible d 'effectuer ?

Cordialement ,